

**Règlement des Bourses France Excellence Japon
Disciplines Culturelles
2024- 2025**

Le concours des Bourses France Excellence Japon (anciennes Bourses du gouvernement français) est organisé chaque année par l'Ambassade de France au Japon. Ce dispositif de bourses est un outil important de la coopération universitaire et de recherche entre nos deux pays - visent à accompagner les candidats d'excellence dans leur projet pour études en France.

Cet appel à candidatures est ouvert à tous les étudiants et tous les jeunes chercheurs de nationalité japonaise qui désirent effectuer un séjour d'études ou de recherche dans un établissement d'enseignement supérieur français.

Formulaire d'inscription	https://www.japon.campusfrance.org/fr/formulaire-france-excellence
Période d'inscription	20 septembre 2023 - 20 novembre 2023 à 23h59
Annonce par mél du résultat de la sélection par dossier	Début janvier 2024
Oraux	Fin janvier 2024
Annonce des résultats finaux par mél	Mi-février 2024
Début de la bourse	Début septembre 2024
Les pièces à fournir dans le dossier de candidature	-Formulaire de candidature téléchargé comprenant la lettre de couverture -Curriculum scolaire et universitaire -Lettre de recommandation -Lettre d'acceptation -Un projet de recherche ou d'étude -Relevé des notes obtenues de la dernière année dans l'enseignement supérieur -Certificat de langue

☆ L'Ambassade de France se réserve le droit à modification de toutes les informations, conditions, montants ou durées mentionnés dans ce document.

Contacts

Ambassade de France au Japon
Service culturel - Pôle mobilité, éducation, francophonie
4-11-44 Minami-Azabu, Minato-ku
Tokyo 106-8514
Email : bourses-cult.tokyo-amba@diplomatie.gouv.fr

Domaines d'études

Niveau d'études	Domaines d'études par la bourse	Conditions de parcours ou diplôme obtenu par le candidat
Bourses pour ceux qui s'inscriront en licence 2, 3, ou en centre universitaire d'études françaises ou dans un cursus enseigné en anglais en France	-Sciences politiques -Relations internationales -Droit -Sciences économiques et gestion et management	Etudiants inscrits en deuxième année ou troisième année de <i>gakushi</i>
Bourses pour ceux qui s'inscriront en master	Toutes les disciplines en SHS indiquées ci-dessous *	Les étudiants doivent être au moins diplômés de <i>gakushi</i> pour pouvoir s'inscrire à un diplôme de Master en France. Possibilité de candidater, même après être sorti de l'université.
Bourses pour ceux qui s'inscriront en doctorat	Toutes les disciplines en SHS indiquées ci-dessous *	Les étudiants doivent être au moins diplômés de <i>shushi</i> pour s'inscrire à un diplôme de Doctorat en France. Possibilité de candidater, même après être sorti de l'université.

Domaines d'études pour les candidats de programme en Master ou en Doctorat

Langues et Lettres : littérature française, traduction et interprétation de conférence, linguistique, didactique du français langue étrangère, sciences de l'éducation, philosophie

Sciences humaines et sociales : histoire, archéologie, géographie, sociologie, anthropologie, démographie, théologie, psychologie, psychanalyse

Arts et culture : management culturel, histoire de l'art, muséologie, études cinématographiques et théâtrales, musicologie, formations créatives (le projet artistique sera lié à une inscription dans un établissement d'enseignement supérieur)

Economie : sciences économiques, gestion et management

Politiques et Droit : sciences politiques, relations internationales, journalisme, droit

Informations pratiques des bourses pour les candidats de la section culturelle

- 1) **Types des bourses / Durée de bourse et date du début de bourse :**
Les bourses seront attribuées jusqu'à 2 ans au maximum en principe (voir le détail ci-joint).

Type de bourse	Niveau demandé	Durée de la bourse à taux plein	Date du début de bourse	Allocation d'entretien
Licence et Master	L2, L3	La durée de la formation ou du séjour fixé par l'établissement d'accueil	Septembre 2024	860 € / mois
	M1	2 ans		
	M2	1 an		
Doctorant	D1	2 ans ou une BCS pour D3 s'il s'agit d'un cumul avec une autre bourse	Septembre 2024	1588€ / mois
	D2	2 ans		
	D3	1 an		
	Cotutelle/Codirection	Durée du séjour mentionnée dans le calendrier de la convention/accord de cotutelle ou sur une lettre cosignée des 2 co-directeurs (18 mois au maximum en principe)	Septembre 2024	1588€ / mois -Bourses à attribuer uniquement pour la durée du séjour en France

*Il n'y a pas de prolongation de bourse en principe.

*La durée du séjour fixée par l'établissement d'accueil sera respectée.

Aides et soutiens (à part l'allocation d'entretien indiquée ci-dessus, tous les boursiers peuvent bénéficier des avantages suivants) :

1. Gratuité des frais d'inscription en université
2. Gratuité des frais de la procédure "Etudes en France"
3. Gratuité des frais de visa
4. Exemption de la Contribution vie étudiante et de campus (CVEC)
5. Assistance de Campus France en France pour l'accueil en France et l'hébergement
6. Prise en charge directe de la cotisation sociale (tous les étudiants)
7. Un billet d'avion AR vers la France (en fonction des profils et uniquement pour les étudiants japonais résidant au Japon au moment du départ)

ATTENTION, NOUS ATTIRONS VOTRE ATTENTION SUR LES POINTS SUIVANTS :

1) Les bourses culturelles attribuées par l'Ambassade de France au Japon sont pour le financement d'un projet d'études pour ceux qui souhaitent suivre un programme diplômant (soit un des LMD). L'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur en France est obligatoire. Ceux qui souhaitent suivre la formation dont la totalité n'est consacrée qu'aux stages ne sont pas éligibles.

2) Dans le cas où le cursus prévoit un échange universitaire international, la bourse sera interrompue pendant la période effectuée à l'étranger, sans report possible de la bourse.

3) Le boursier qui effectue un stage conserve le bénéfice de sa bourse uniquement quand il s'agit d'un stage obligatoire qui figure dans la maquette de la formation pour laquelle la bourse lui a été attribuée.

4) Les boursiers actuels et les anciens boursiers sont éligibles à l'obtention d'une nouvelle bourse à condition que celle-ci ne soit pas pour le même grade universitaire.

2) Conditions d'éligibilité :

Limite d'âge : Être né(e) après le 1er janvier 1994. Des dérogations exceptionnelles peuvent être acceptées en fonction de la qualité du projet d'étude et de la motivation du candidat.

Nationalité : Être citoyen japonais uniquement, sans double nationalité.

Santé : Les candidats doivent être en bonne santé physique et mentale.

Cumul avec d'autres bourses

La bourse attribuée par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) ne peut être cumulée ni avec une bourse attribuée par un autre ministère français (contrat doctoral ou allocation de recherche), ni avec une bourse Erasmus +, ni avec une bourse de l'Agence Universitaire de la Francophonie. Sous condition exceptionnelle, et après étude du cas par le service culturel de l'Ambassade de France, une bourse de couverture sociale conférant le statut de boursier du gouvernement français peut être octroyée en cas de cumul avec un autre financement, comme une bourse sur financement japonais (type bourse JASSO) ainsi qu'un billet d'avion AR vers la France pour les étudiants habitants au Japon.

Auditeurs libres de l'ENS

L'Ecole Normale Supérieure (ENS) rue d'Ulm à Paris s'associe au programme des Bourses France Excellence - Japon et ouvre ses portes à deux lauréats qui peuvent - sous réserve d'être sélectionnés par le service culturel de l'Ambassade de France - être admis comme auditeurs libres (accès aux cours et à la bibliothèque de l'ENS). Ils peuvent aussi, sous certaines conditions, bénéficier d'un logement.



Espace Campus France Japon

L'Espace Campus France Japon accompagne les candidats dans leur recherche d'une université d'accueil en France et dans les démarches précédant le départ. Les lauréats de la bourse France Excellence Japon, qui ont déjà reçu l'attestation d'accueil, sont dispensés d'entretien préalable.



L'Association des Anciens Boursiers Culturels (ABC)

L'Association des Anciens Boursiers Culturels (ABC) est l'organisation dédiée aux anciens étudiants japonais boursiers partis étudier sur financement du service culturel de l'Ambassade de France. Inaugurée en 2002, l'ABC rassemble les anciens boursiers en une communauté et organise diverses rencontres amicales et culturelles. Ses membres sont également en contact avec l'Ambassade de France pour des événements conviviaux. Chaque boursier est invité à rejoindre l'ABC une fois la période d'études en France terminée. Plus d'informations : <http://abc-jp.org/>

Inscription sur la plateforme France Alumni

Au moment du départ en France, les lauréats de la bourse France Excellence Japon sont invités à s'inscrire sur le site de France Alumni et à rejoindre le réseau des anciens étudiants internationaux en France. Ils pourront ainsi bénéficier d'informations et d'offres culturelles qui leurs sont tout spécialement dédiées.



Epreuves de sélection

A. Centres et dates d'examen

Les épreuves orales de sélection se déroulent fin janvier 2024, soit en présentiel soit en ligne.

B. Nature des entretiens

L'entretien se déroule en français pour les candidats souhaitant suivre un programme en français, et en anglais pour ceux qui pour un programme en anglais. Un jury franco-japonais, composé d'experts dans les matières concernées et de représentants de l'ambassade, évalue les candidats.

L'entretien dure entre 20 et 30 minutes. Il est attendu des candidats une présentation de leur projet d'études (environ 10 minutes), suivie d'une session de discussion avec les membres du jury. Pour l'entretien devant le jury, les candidats sont invités à préparer une présentation (obligatoirement en powerpoint et pdf), composée d'un maximum de 5 diapositives qui reprennent les thèmes suivants :

1. Présentation du candidat (1 diapositive)
2. Présentation du sujet de recherche ou d'étude (2 ou 3 diapositives)
3. Présentation des motivations du candidat (1 diapositives)

La présentation consiste en un plan détaillé, avec les grands axes et les atouts que le candidat souhaite mettre en lumière pour valoriser son projet d'études. Il s'agit d'un support qui ne doit être lu. En effet, lire sa présentation peut être disqualifiant.

Le document de présentation en pdf doit être apporté dans un USB pour un entretien en présentiel, et envoyé à l'Ambassade par courriel avant la date de l'entretien pour un entretien en ligne (si l'entretien tombe lundi, merci de l'envoyer avant vendredi de la semaine précédente) :

bourses-cult.tokyo-amba@diplomatie.gouv.fr

Documents à fournir pour l'inscription

1. Formulaire de candidature dûment complété

➔ *En ce qui concerne les candidats en Master 1, il est obligatoire de proposer un 2^{ème} choix de Master 1 en cas de refus par l'établissement de 1^{er} choix. Les cours de ce programme devront être enseignés dans la même langue que ceux du 1^{er} choix.*

2. Curriculum scolaire et universitaire (en français ou en anglais et la traduction en japonais) dans un pdf

Veuillez insérer la photographie d'identité (prise au cours de ces derniers 3 mois / taille du passeport / en couleur) sur la 1^{ère} page de votre CV.

3. Lettre de recommandation (français ou anglais)

Les candidats doivent joindre une lettre de recommandation (avec traduction en français ou en anglais si la lettre originale est en japonais) de la part d'un enseignant/chercheur ayant suivi l'étudiant. Ce document doit être original et rédigé sur papier officiel à en-tête de l'établissement concerné et faire clairement apparaître la date, le nom, la fonction, ainsi que les coordonnées du signataire.

4. Lettre d'acceptation (français ou anglais)

Une lettre d'acceptation d'un établissement d'accueil en France (ou d'un professeur/enseignant chercheur dans l'université d'accueil en France) qui précise la durée de l'acceptation, est obligatoire. Ce document doit être rédigé sur papier officiel à en-tête de l'établissement concerné et faire clairement apparaître la date, le nom, la fonction, ainsi que les coordonnées du signataire.

- ➔ *Pour le cas d'absence de la lettre d'acceptation, un justificatif en français ou en anglais doit être fourni expliquant la raison de l'absence ou du retard de dépôt de cette lettre, et la date estimée du dépôt (format libre).*
- ➔ *Le délai accordé pour l'envoi de ce document (jusqu'à avant l'oral). Si celui-ci ne peut pas être envoyé avant l'oral, il faut en informer l'Ambassade (obligatoire sauf les candidats pour M1). Dans ces deux cas, il faut contacter par courriel : bourses-cult.tokyo-amba@diplomatie.gouv.fr*

5. Un projet de recherche ou d'étude (en français ou en anglais, et la traduction en japonais) dans un pdf

Le candidat doit fournir un projet de recherche ou d'étude de 1 à 2 pages en français (ou en anglais pour les candidats souhaitant poursuivre des études en anglais en France) et la traduction en japonais.

6. Relevé des notes obtenues dans l'enseignement supérieur (anglais)

Les candidats doivent fournir les relevés des notes qu'ils ont obtenues dans leur cursus universitaire en anglais de l'année passée.

7. Certificat de langue

Il est nécessaire d'être titulaire d'un certificat de langue française (TCF ou DELF/DALF) qui correspond aux prérequis linguistiques permettant intégrer la formation. Il est en même-temps fortement demandé aux candidats de vérifier le niveau de langue attendu par l'établissement d'accueil, qui va décider l'acceptation définitive du candidat.

(Pour les étudiants envisageant de poursuivre une formation dispensée en anglais)

Une connaissance minimale en français est requise. Les candidats doivent fournir la copie de leur diplôme de langue (TCF, DELF/DALF pour le français, et TOEIC, TOEFL, ou IELTS pour l'anglais) indiquant la note obtenue (le nombre de points).

- ➔ *En cas d'absence du certificat de langue, un justificatif au format libre rédigé par le candidat, en français ou en anglais, doit être fourni. Ce document donnera des éléments expliquant la raison de l'absence ou du retard du certificat ainsi que la date estimée du dépôt. Une fois le justificatif obtenu, la version scannée du certificat doit être envoyée par courriel : bourses-cult.tokyo-amba@diplomatie.gouv.fr*

☆ *Les pièces jointes au formulaire de candidature doivent être nommées (numéro et nom de document) :*

1. Formulaire de candidature
2. Curriculum scolaire et universitaire
3. Lettre de recommandation
4. Lettre d'acceptation
5. Un projet de recherche ou d'étude
6. Relevé des notes
7. Certificat de langue

Attention : Tout dossier incomplet sera rejeté

Modalité de sélection des candidats

1) La sélection des dossiers

L'évaluation des dossiers porte à la fois sur le parcours du candidat et sur son projet d'études. Le résultat aux tests de langue détermine le niveau de langue. La sélection des dossiers donne lieu à un classement général en interne qui permettra d'identifier les candidats admissibles.

2) L'évaluation des candidats admissibles à l'oral

L'épreuve de sélection orale se déroule face à un jury franco-japonais composé de représentants du service culturel de l'ambassade, ainsi que de spécialistes de l'Institut Français du Japon, du bureau français de la Maison Franco-Japonaise, de professeurs français et japonais d'universités. Une attention particulière est portée à la composition du jury, de façon à ne pas faire évaluer un candidat issu d'une université où l'un des membres du jury serait professeur.

3) La désignation des lauréats

A l'issue de l'épreuve orale, les candidats sont classés et les meilleurs d'entre eux sont retenus pour l'octroi d'une bourse. Une liste de réserve est constituée pour chaque discipline. Tous les candidats sélectionnés à l'oral sont informés par courriel du résultat de l'évaluation orale (retenu, sur liste de réserve ou non-retenu) mi-février.

(Version août 2023)